

LE LOGEMENT

LES HYPOTHÈQUES DU COLLÈGE ROCHDALE À TORONTO

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre sans portefeuille chargé de l'habitation en tant que ministre responsable de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Peut-il dire à la Chambre où en sont les choses en ce qui concerne les hypothèques en souffrance du collège Rochdale à Toronto?

L'hon. Robert K. Andras (ministre sans portefeuille): Monsieur l'Orateur, je ferai dans un proche avenir une déclaration plus détaillée à ce sujet. Je me permets d'indiquer dès à présent à la Chambre que le créancier hypothécaire a fait face aux échéances de ces trois derniers mois.

M. Alexander: Le créancier hypothécaire ou le débiteur hypothécaire?

* * *

LE CANADIEN PACIFIQUE

LE REFUS D'ASSUJETTISSEMENT À LA LOI SUR LES NORMES DES PRESTATIONS DE PENSION—LA RÉACTION DU GOUVERNEMENT

M. John L. Skoberg (Moose Jaw): J'ai une question à poser au ministre des Finances. Elle fait suite à celle que je lui ai adressée il y a quelque temps, dont il a pris note, et qui portait sur le régime de pension du Canadien Pacifique, ce régime étant assujéti aux dispositions de la loi sur les normes des prestations de pension. Le ministre peut-il maintenant dire si on a exigé du Canadien Pacifique qu'il conforme son régime de pension à cette loi?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Une lettre a été écrite aux autorités du Canadien Pacifique pour leur signifier cette exigence. Elles s'y sont opposées, ce qui est leur droit, auprès du surintendant des assurances. La question est actuellement à l'étude.

M. Skoberg: Le ministre peut-il dire avec certitude si le CP s'est vu accorder une prolongation de délai ou s'il contrevient actuellement à cette loi?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député demande au ministre d'émettre une opinion juridique. Posée en ces termes, la question est irrecevable.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

PRÉSUMÉE INFILTRATION DU PARTI COMMUNISTE AMÉRICAIN AU CANADA

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Je désire poser une question à l'honorable ministre de la Justice.

Le 17 décembre dernier, je lui demandais s'il avait pris connaissance des témoignages qui ont été recueillis au sous-comité sénatorial de la sécurité interne, ainsi que des rapports et des lois de la sécurité des États-Unis qui ont fait l'objet d'une étude, sous la direction du sénateur Easland?

[L'hon. M. Sharp.]

Le ministre m'avait dit, à ce moment-là, qu'il prendrait connaissance du rapport. Pourrait-il nous dire, aujourd'hui s'il a lu ce rapport, et s'il croit nécessaire d'agir contre l'infiltration communiste au Canada?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): J'ai pris connaissance, monsieur l'Orateur, de la partie pertinente du rapport, mais je ne prévois pas prendre actuellement aucune disposition à cet égard.

• (3.00 p.m.)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR LA COMMISSION D'ÉNERGIE DU NORD CANADIEN

MODIFICATIONS PORTANT SUR LA COMPOSITION, LES CRÉDITS AUX FINS D'ENQUÊTES ET LES AVANCES POUR IMMOBILISATIONS

[Traduction]

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 20 janvier, de la motion de l'hon. M. MacEachen (pour le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Que le bill C-193, tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

M. l'Orateur suppléant: Le député de Peace River (M. Baldwin) invoque le Règlement.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, je me proposais de traiter de l'amendement. Je suppose que Votre Honneur a l'intention de rendre une décision sur l'amendement du député du Yukon (M. Nielsen). Je ferai mes observations après.

M. l'Orateur suppléant: Comme le député de Peace River le pense, la présidence aimerait rendre une décision au sujet de l'amendement proposé hier par le député du Yukon.

Les députés se rappelleront que durant le débat, à l'étape de la deuxième lecture du bill C-193 hier, le député du Yukon a proposé un amendement que la présidence a déclaré inacceptable du point de vue de la procédure. Les raisons de cette décision ont alors été exposées. Le député du Yukon a alors obtenu le consentement unanime de la Chambre pour présenter un autre amendement. Pour la gouverne des députés, je me reporterai brièvement à la motion principale et à l'amendement. Le président du Conseil privé (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien) a proposé:

Que le bill C-193, tendant à modifier la loi sur la Commission d'énergie du Nord canadien, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Le député du Yukon a proposé l'amendement suivant:

Qu'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «Que» et en les remplaçant par ce qui suit:

«le bill ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant mais que l'objet en soit soumis à l'examen d'une commission d'étude, instituée en vertu de la loi sur les enquêtes.»

Les députés remarqueront que l'amendement du député du Yukon est rédigé dans les mêmes termes que celui